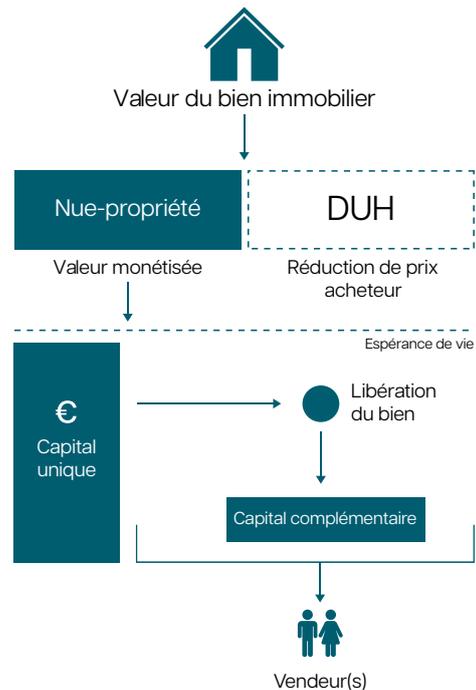


VIAGER SANS RENTE

Le viager sans rente offre un beau bouquet immédiat et non imposable.

- Droit de rester chez soi à vie sans payer de loyer
- Possibilité d'anticiper sa succession
- Prix de vente versée en une fois
- Le bouquet perçu n'est pas soumis à l'imposition
- Taxe foncière et charges de copropriété restent à la charge des vendeurs



❖ Le saviez vous ?

En choisissant de percevoir un capital unique (ou viager sans rente), vous pouvez toucher (en fonction de votre âge) jusqu'à 80 % de la valeur de votre bien en une fois, tout en restant chez vous.

Pour en savoir plus sur le viager sans rente :

0 800 400 230

service & appel gratuits



Commandez l'ouvrage Viager -
50 questions essentielles sur :



SENIOR Consulting
Group

POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ACTIFS